

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Il reçoit annuellement 240 en grain 28 quarterons de blé. Un char de bois. Il joint une portion de terrain comme on le dit ou en outre d'un petit jardin. Boins de vin.
B Cette pension dérive
1°. Du Gouvernement soit originaiement par le capital donné pour la fondation, soit par les concessions.
2°. De donations volontaires faites par des particuliers pour aider à la fondation de l'école.
3°. Des contributions annuelles ou fixes tant de la Commune que de la bourgeoisie des pauvres au quel la déje dit.

La pension des Régens de Douvrens est évaluée en argent pour aujourd'hui valoir total environ 11 Louis par an. Elle est sans doute insuffisante et les doubs ne sont point trop par l'usage de payer bien même des écoles.

Fait le 10. Mars 1799 par moi
Sous signé

François Louis Bonnetance
Régens au dit Douvrens et
Nizery

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

228
110
Seconde Régence d'Epalinges

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Aux Croisettes & chez les Baud.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est deux maison isolées, les plus à portée pour les enfans

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Elles appartiennent à la Commune d'Epalinges

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse des Croisettes Agence d'Epalinges

d. District

De Lausanne

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les maisons les plus éloignées sont d'environ 1/4 d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

La Girarde a 8 maisons
Le Dornalot ... 8 maisons
chez les Chapuis 10 maisons.
La Guillière ... 10 maisons.

Hameaux

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Girarde, le Dornalot, & chez les Chapuis sont du ressort de l'école des Croisettes
La Guillière & maisons voisines sont du ressort de l'école chez les Baud.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

La majeure partie des enfans sont éloignés à peut près de 1/4 d'heure, & le reste tant soit peu moins

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

L'école des Croisettes en produit 40
Celle de chez les Baud ... 20

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? } Environ demi heure
- a. Leurs noms. } A Spalinge, en Venne, en Monvernoy, & la Tabénire
en Maublesson & (chez) les Blans.
- b. Leurs distances réciproques. } a peut pres de demi heure.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? } La Lecture la Religion, l'écriture l'arithmétique
la musique &c
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? } On la tient toute l'année reserve le congé des Moines
& vendanges
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? } Testaments, Catechismes d'observato, Passages Psalms.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? } Du plus au moins bien
- 9°. Durée de l'école chaque jour? } Environ deux heures chaque école
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? } suivant leur capacité

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? } Le ministre en fait l'apanage & était Brévetté du Roi
 - b. D'où est-il? } Du lieu même
 - c. Son nom } Jean Philippe Baud

229

(3)

- d. Son âge. } 56 ans
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? } Deux garçons
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? } Environ 10 ans
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? } Nulle part, sa profession est Tisserand
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? } Il n'a d'autre office
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? } Environ 60.
 - a. En hiver, } soit garçons ou filles. } En hiver ils fréquentent au nombre susdit
 - b. En été, } En été environ la 1/3

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. } Il ne possède aucun terrain
 - a. Possède-t-elle de pareils fonds? } Point.
 - b. Quelle en est la valeur? }
 - c. Source des revenus. } La commune lui paye annuellement 72 L
La Nation donne annuellement un sac de blé & un sac d'avoine
 - d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? } Non
de deux moules de verme bois de sapin qui ne vaut point de chose que la voiture.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? } Non
- 15°. Bâtiment de l'école.
 - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? } En bon état
 - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? } Il n'y a qu'une chambre dans chaque bâtiment
destinée pour l'école encore beaucoup embarrassée
 - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? } Pas du tout
 - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. } Les Propriétaires des Maisons.

